

# Compte-rendu de la réunion du 27 mars 2013

## groupe de travail « Gouvernance »

sujets proposés pour la réunion

- Gouvernance du risque nucléaire

Rôle et indépendance de l'ASN et de l'IRSN, compréhension du risque, plans de gestion des risques (PPI, ...) Le groupe des experts a été invité à envoyer ses représentants travaillant sur la question du risque.

- Sécurité d'approvisionnement

Approvisionnement pour les différentes énergies, stocks stratégiques, établissement des PPI,

- Risques liés à la transition énergétique Gouvernance du changement, acceptabilité

### 1. Introduction

R Dantec rappelle qu'il avait été envisagé de fournir au membres du GT la proposition de rapport final – laquelle proposition n'est pas encore finalisée car n'ayant pas intégré la totalité des contributions ; cette proposition sera fournie d'ici le WE, structurée de la manière suivante :

- identification de la liste des points qui font consensus
- liste des points de désaccord, mais qui ne sont pas très loin d'un consensus
- liste des points intéressants à ne pas oublier
- points lourds / durs (dissensus) qui nécessitent encore un travail d'approfondissement

Les membres du groupe de travail auront une semaine pour faire valoir leurs remarques/amendements, et la réunion du 10 avril permettra de balayer l'ensemble des sujets.

#### **MEDEF**

Il est important de faire émerger dans le rapport les points de dissensus, pour éclairer le pouvoir politique.

#### **FNSEA**

- interrogation sur la méthode : doit-on préempter à l'avance le classement des sujets en consensus/dissensus ?

#### **R Claustre**

Il s'agit d'un classement provisoire qui sera soumis à discussion lors de la dernière réunion.

#### **ARF**

- OK sur la nécessité d'identifier les dissensus
- contribution à venir de la part des associations de collectivités.

#### **MEDEF**

- demande que soient mises en commun les différentes contributions.

### **R Claustre**

- les différentes contributions seront mises à disposition de l'ensemble du groupe de travail, et jointes en annexe du rapport.

### **Ronan Dantec**

- le rapport pourra reprendre certains points des contributions qui n'ont pas été directement abordés lors des séances du groupe de travail, mais le principe général est que le contenu du rapport sera principalement axé sur les discussions du groupe de travail.

- les quelques points du rapport qui se fonderont sur les contributions seront signalés à la lecture comme n'ayant pas fait l'objet d'une discussion.

## **2. Validation du compte-rendu de la réunion du 6 mars**

### **FNSEA**

-modification de la page 2.

### **CFE-CGC**

- a apporté ses remarques par écrit

## **3. Discussion sur l'ordre du jour**

### **R Dantec**

- l'ordre du jour a été construit à partir des demandes transmises par les membres du groupe de travail.

Il se compose de trois parties :

- 1) gouvernance du risque nucléaire
- 2) gouvernance liées à la sécurité d'approvisionnement
- 3) gouvernance du risque lié à la transition énergétique

Trois interventions sont prévues en introduction : deux du groupe des experts, une de la DGEC.

### **R. Claustre**

- par ailleurs, la demande de la CGC-CFE sur la question du pétrole a été transmise au groupe des experts. Celui-ci intégrera cette question dans les travaux en cours mais risque de transmettre ces conclusions trop tardivement.

### **R. Dantec**

- sur les différents sujets qui n'auraient pas été assez creusés par le groupe, il est toujours possible d'indiquer qu'une expertise nouvelle est nécessaire et proposer de retravailler ensuite certains points.

### **FNE**

- les sujets prévus à l'ordre du jour aujourd'hui n'apparaissent pas tous liés à la gouvernance du risque, notamment les sujets de sécurité d'approvisionnement.

### **R Dantec**

- ce sont les sujets que les membres du groupe ont souhaité voir aborder.

## **MEDEF**

- souligne le déséquilibre de l'ordre du jour, centré sur le risque nucléaire ;
- demande donc que soient abordés l'ensemble des risques liés à l'énergie ;
- interrogation sur l'intervention de la DGEC.

## **RAC**

- interrogation sur l'intervention de la DGEC dont le groupe a été informé la veille de la réunion.

## **CGT**

- les grandes catastrophes récentes en France concernent le système minier, hydraulique, pétrole ;
- il faut éclairer la gouvernance du risque à l'échelle de l'histoire ;
- il faut parler des risques liés à la production des hydrocarbures, qui sont la principale source de production d'énergie en France.

## **R Dantec**

- rappelle que les réunions précédentes avaient pour but de recenser les propositions des uns et des autres de sujets à aborder, et que l'ordre du jour d'aujourd'hui est constitué ainsi ;
- l'intervention de la DGEC porte sur l'état des dernières directives européennes en la matière. Elle n'impacte pas le travail du groupe.

## **CFE- CGC :**

- il aurait été plus pertinent d'avoir un exposé sur la sécurité d'approvisionnement et un retour du comité citoyens sur la question d'acceptabilité.

## **4. Intervention de la DGEC (C-A Louët)**

L'encadrement du nucléaire ne concerne pas uniquement la sûreté, sur laquelle c'est la DGPR et non la DGEC qui est compétente, mais aussi les déchets et la responsabilité civile nucléaire, sur lesquels la DGEC est compétente. Ces trois volets seront abordés, et l'intervention a été préparée en lien avec la DGPR.

La sûreté est encadrée par une directive européenne de 2009 et la loi TSN du 13 juin 2006. La gestion des déchets radioactifs est encadrée par une directive européenne de 2011 et la loi du 28 juin 2006. Quant à la responsabilité civile nucléaire, est elle est encadrée par la loi du 30 octobre 1968 et des conventions internationales. En termes de gouvernance, cette architecture pose la question de l'articulation entre le niveau national et les niveaux communautaire et international.

Ces trois lois sont désormais codifiées au code de l'environnement. Le projet de loi de ratification de l'ordonnance de codification du 5 janvier 2012 a été déposé au Sénat le 21 mars 2012. Le projet de loi comporte une disposition confiant à l'ASN le contrôle de la sécurité des sources, et une disposition permettant d'anticiper certaines mesures nouvelles en matière de responsabilité civile nucléaire, comme l'augmentation du plafond de responsabilité civile des exploitants, déjà ratifiée par la France dans le cadre des conventions internationales, mais pas encore en vigueur en l'attente de la ratification par d'autres pays.

Au-delà de ce texte, des évolutions sont envisagées en matière de sûreté nucléaire (encadrement de la sous-traitance, soumission de l'ASN à des revues internationales

conformément à la directive de 2009) en matière de déchets radioactifs (transposition de la directive de 2011 qui appelle des adaptation de notre droit, articulation de la procédure spécifique d'autorisation de Cigéo avec la procédure classique pour les installations nucléaires). Une loi sur la réversibilité du stockage doit également être discutée à l'horizon 2016. Elle abordera notamment les questions de gouvernance de Cigeo entre national et local.

## **5. Intervention de l'IRSN (S. Supervil)**

- exposé sur la gouvernance du risque nucléaire qui s'appuie sur plusieurs piliers (exploitants – pouvoirs publics (ministères, ASN, ASND) – recherche sur les risques (IRSN) – parties prenantes) ;
- rappel de l'encadrement législatif ;
- pluralisme de l'expertise absolument nécessaire (de nombreuses thématiques sont concernées par la question du risque) et concertation avec les parties prenantes, notamment par la coopération avec l'ANCCLI, le baromètre de l'IRSN, la transparence de l'information.

## **6. Intervention de B Laponche**

- la gouvernance de la sûreté nucléaire est spécifique par rapport à celle des autres risques ;
- responsabilité de l'Etat comme actionnaire majoritaire ;
- sécurité du citoyen en cas d'accident : la responsabilité passe de l'ASN au gouvernement ;
- transparence : problème de l'accès à la publicité des énergéticiens, accès aux données ;
- fonctionnement des CLI : formation et moyens insuffisants.

## **7. Discussion sur le risque nucléaire :**

### **R Dantec**

Trois questions :

- accès aux données et à l'information ;
- réforme des CLI ;
- responsabilité de l'ASN.

### **Medef**

- la durée de vie des centrales nucléaires fixée à 30 ans n'a pas de fondement législatif et réglementaire ;
- ce délai déclenche l'avis de l'ASN sur le prolongement de la centrale, avis à destination de l'exécutif et du Parlement (toujours capable par la loi de fermer une centrale).

### **ARF**

- la gestion du risque nucléaire est prévue par une loi spécifique, d'exception, qui prévoit une grande centralisation de cette gestion ;
- les collectivités n'ont pas accès à l'information.

### **RAC**

- il faut améliorer l'indépendance des instances de contrôles et rendre obligatoire la publication de l'ensemble des travaux de l'IRSN et de l'ASN ;
- il faut rendre public – ou tout au moins porter à la connaissance des décideurs – les désaccords entre IRSN et ASN ;
- il faut renforcer les sanctions financières et pénales ;
- il faut inclure des experts indépendants du corps des mines dans les groupes permanents ;
- il faut renforcer la participation du public qui vient très tard dans les décisions prises ;
- il faut accroître les moyens d'expertise des CLI ;

- il faut soumettre un plan de démantèlement des centrales à chaque visite décennale.

### **FNE**

- les élus n'ont pas la possibilité de commander des études et des expertises au sein des CLI ;
- revoir les plans de risque pour prendre en compte l'accident de niveau 7 ;
- identifier les centrales les plus porteuses de risques, pour hiérarchiser celles qu'il faudrait fermer en priorité, notamment pour atteindre l'objectif fixé par le PR.

### **AMGVF**

- problème de transparence en matière d'information (coût, déchets, etc.). Il faut un lieu qui permette de rassembler l'information et de construire l'acceptabilité sociale. ;
- problème de clarté sur les acteurs : il faut pouvoir connaître leur parcours (comme pour les scientifiques), et savoir pourquoi ils prennent telle ou telle position ;
- assurance en cas d'accident : il faut une meilleure transparence sur le montant des primes d'assurance sur le risque nucléaire ;
- présidence des CLI : doit être assumée par quelqu'un qui n'est pas partie prenante.

### **R Dantec :**

- sujet de l'indépendance de l'expertise : doit-on appliquer les mêmes règles d'indépendance sur le risque nucléaire que pour les autres risques ?
- sujet de l'accident de niveau 7 : pourquoi ne pas demander à la CNDP d'organiser un débat public sur le sujet ?
- Moyens des CLI : point important

### **CGT**

- le sujet a dérivé du management des risques au management de la fermeture des centrales ;
- ne pas oublier les autres risques industriels (Seveso) notamment dans le domaine énergétique ;
- ne pas oublier les conséquences économiques et sociales des fermetures de sites ;
- ne pas oublier les salariés dans le sujet management du risque nucléaire ;
- attaché à la stabilité du système actuel, basé sur la loi de 2006 ;
- demande à ce que le système nucléaire français soit sous le contrôle et la responsabilité de l'Etat.

### **MEDEF**

- souligne que l'engagement du PR à 2025 concerne 50% des besoins, et qu'on ne sait pas encore quels seront les besoins en 2025 : il ne faut donc pas parler uniquement de fermeture de centrales ;
- les programmes de démantèlement sont faits ;
- il faut effectivement valoriser l'avis des salariés ;
- demande fermement que les propositions faites ne concernent pas seulement le risque nucléaire, sinon le Medef s'y opposera, comme il s'opposera à toute proposition de créer un nouvel organe centrée sur le nucléaire.

### **FNE**

- souhaite que tous les risques soient pris en compte ;
- indispensable que les salariés aient une place majeure dans la future gouvernance, notamment au titre de leur expertise ;
- sur l'évolution de la demande d'ici 2025, les engagements internationaux prévoient déjà ce niveau de demande ;

- il faut une meilleure gouvernance de l'expertise avec un meilleur équilibre des représentants des différents collègues.

#### **AMGVF**

- mettre en place un observatoire des risques du système énergétique, plutôt qu'un observatoire des risques de la transition énergétique.

#### **R Dantec**

Proposition de consensus :

- Pour tous les risques technologiques liés à l'énergie, le groupe souhaite le renforcement des CLI, avec une capacité d'expertise indépendante, quelle que soit l'expertise et l'énergie.

#### **FNSEA**

- plutôt que gouvernance des risques, parler de gouvernance de la prévention et de la gestion des risques ;  
- il faut prendre en compte le principe de proportionnalité et adapter la proposition en fonction du niveau de risque.

#### **MEDEF**

- désaccord tant qu'on ne dit pas ce qu'est un expert indépendant. La question du parcours d'un expert n'a rien à voir avec la question de son indépendance.

**R Dantec** : règles déontologiques qui existent sur l'indépendance de l'expertise – on doit pouvoir trouver une phrase pour faire consensus

#### **CFE-CGC**

-ne pas dissocier indépendance de l'expertise et légitimité de cette expertise

#### **R Dantec :**

- sur la question nucléaire, il faut sans doute introduire le risque de niveau 7  
- il faut renforcer la place des collectivités dans la gestion du risque

## **8. Discussion sur la question de l'approvisionnement**

#### **CGT**

- l'approvisionnement est lié à la question de la consommation : la question de la consommation gazière de la France doit être abordée.

#### **MEDEF**

- la sécurité des approvisionnements est une question clé : pétrole et gaz représentent 67 milliards d'importations (au regard 70 milliards de déficit extérieur). Il est donc légitime qu'une instance s'occupe de cette question.

#### **R Dantec :**

Le conseil supérieur de la transition énergétique doit sans doute s'occuper de cette question clé, notamment à travers la question des PPI.

#### **FNSEA**

- la question relève d'une gestion politique et principalement nationale.

### **CFE-CGC**

- demande que les experts puissent éclairer le GT sur un parangonnage international sur la question : par ex, le RU a risqué une coupure complète en alimentation gazière il y a qqes jours, pour n'avoir pas anticipé le mix énergétique ;
- de même l'Allemagne où les lieux de production sont concentrés dans le nord, connaît des problèmes de réseaux, d'où le fait que le gouvernement central a repris la main ;
- donc la France doit aussi faire, en plus de la PPI Production, une PPI réseaux ;
- en matière de gouvernance, ces sujets doivent être débattus au Parlement, ainsi que dans le futur conseil supérieur de la transition énergétique.

### **CGT**

- rappelle la nécessité de prendre en compte l'expertise courante.

### **4D**

- ces sujets de gouvernance des approvisionnements dépendent de la politique énergétique (politique d'économies d'énergie ou augmentation de la production).

### **MEDEF**

- demande une expertise en matière de sécurité des approvisionnements pour le pétrole.

### **CGT**

- en matière d'approvisionnements, il faut examiner les objectifs et prendre en compte les chances de les atteindre : par ex trop compter sur le gaz russe doit être envisagé en terme de rupture d'approvisionnement, et donc l'envisager en terme de gouvernance.

### **CFE-CGC**

élaboration des PPI : faire jouer un rôle plus important au Parlement.

### **FNE**

- proposition d'un débat parlementaire régulier sur la stratégie énergétique française.

### **R Dantec acte :**

- certaines propositions, notamment la gouvernance du risque nucléaire de niveau 7 (c'est sans doute un dissensus, mais il faut trouver une formulation qui convienne)
- le renforcement de l'expertise et de son indépendance
- le renforcement du rôle du Parlement